

Objectifs

1. Maitriser la procédure de rupture conventionnelle individuelle
2. Appréhender la négociation d'un accord de rupture conventionnelle collective
3. Connaître les principales différences entre une rupture conventionnelle collective et un plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE)

Public

Élus du CSE

Pré-requis

Parler français

Moyens pédagogiques

QCM et mises en situation

Modalités d'évaluation

Quizz, évaluation et questionnaire de satisfaction

Durée

1 jour soit 7 heures

Intervenant

Juriste en droit social

Suivi

Assistance téléphonique pendant 3 mois après le stage

Tarif

Intra : 1 590 € nets / groupe
(+ frais pour la province en présentiel)

Financement

Financement par le CSE

Modalités techniques

Possibilité de suivre cette formation en visio via Microsoft Teams.
Invitation envoyée au préalable à chaque participant.
Support de formation envoyée à l'issue de la formation

Accessibilité

En cas de situation de handicap, nous contacter en amont afin de mettre en place les adaptations et autres modalités

Programme :

La rupture conventionnelle individuelle (RCI)

Quelle différence avec un licenciement ou une démission ?
La rupture conventionnelle pour qui ?
Cas d'interdiction de la rupture conventionnelle
Quels sont les avantages d'une rupture conventionnelle ?

La mise en place de la rupture conventionnelle individuelle

Quelle est la procédure de rupture conventionnelle ?
Cas particulier : les salariés protégés
Quelles sont les indemnités perçues par le salarié lors d'une rupture conventionnelle ?

La rupture conventionnelle collective (RCC)

Pour quelles entreprises et pour quels salariés ?

La mise en place d'une rupture conventionnelle collective

Nécessité d'un accord collectif
Avec qui est négocié une RCC ?
Quelles sont les clauses d'un accord de RCC ?
Validation par la DREETS et publicité de l'accord
Quels sont les effets d'une RCC sur le contrat de travail ?
Quels sont les avantages et les inconvénients de la rupture conventionnelle collective ?
Quelles sont les différences avec un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ?